



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Conséquences des marchés publics sur le remboursement des médicaments

Question écrite n° 3015

Texte de la question

M. Bertrand Petit interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur les risques qui gravitent autour de l'article 30 du PLFSS. Cet article permet à l'État la création de marchés publics afin de mieux rembourser certains médicaments en fonction de critères d'efficacité et de rapport qualité-prix. À cet égard, nombreuses sont les inquiétudes des professionnels de santé sur les sujets d'approvisionnement des médicaments, de concurrence entre les industriels et de continuité des soins des patients qui sont habitués à un certain traitement. Il lui demande donc si des études ont été réalisées ou sont en cours d'élaboration sur ces points, afin de rassurer l'ensemble du secteur pharmaceutique.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Petit](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3015

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 novembre 2022](#), page 5191

Question retirée le : 6 décembre 2022 (Fin de mandat)